

N° 07 • MAI. 2010
MagÉco
www.seineetmarne.cci.fr

Le magazine est-francilien



CCI Seine-et-Marne
Chambre de Commerce et d'Industrie

PME : comment faire face

À UNE NOUVELLE CULTURE DE LA NOTATION ?

> **CONJONCTURE**

La Seine-et-Marne face à ses défis économiques

> **TRIBUNE LIBRE**

La réforme de la formation professionnelle

> **MIEUX COMPRENDRE**

Plan d'urgence pour les jeunes :
les nouvelles mesures





- 1 **ÉDITO**
Réforme des CCI en Île-de-France : non à l'OPA parisienne !
- 2 **L'IMAGE**
Le CFA UTEC lauréat de la création d'entreprise
- 4 **CONJONCTURE**
La Seine-et-Marne face à ses défis économiques
- 6 **ACTUALITÉS LOCALES**
Commerce - Tourisme, préparez-vous à vous mettre aux normes !
- 9 **BIENVENUE**
Expodurable : une activité 100 % développement durable
- 10 **ENJEUX ET VISIONS**
Cap sur le Lean en Seine-et-Marne
- 12 **PARCOURS ET RÉSEAUX**
Salons professionnels : accompagner et promouvoir les filières

14 **ENQUÊTE**
PME : comment faire face à une nouvelle culture de la notation ?



- 18 **TRIBUNE LIBRE**
La réforme de la formation professionnelle
- 19 **MIEUX NOUS CONNAÎTRE**
SOS entreprises : service de soutien aux entreprises en difficultés
- 20 **QUESTIONS D'ENTREPRENEURS**
PME-PMI : l'évolution des aides à l'export
- 21 **MIEUX COMPRENDRE**
Plan d'urgence pour les jeunes : les nouvelles mesures
- 22 **INITIATIVES**
- 24 **ÉVÉNEMENTS**
- 25 **AGENDA**

N° 07. MAI 2010

ÉDITEUR Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne / Direction Communication, Boulevard Olof Palme - Émerainville - 77436 Marne-la-Vallée cedex 2 / Tél. 01 64 11 80 86

Mail mageco@seineetmarne.cci.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Jean-Robert Jacquemard. COMITÉ DE RÉDACTION Philippe Grillault Laroche, Bénédicte Baradel, Fehd Bensaid, Corinne de Oliveira, Françoise D'Hondt, Émilie Dolet, Évelyne Dulac, Élisabeth Germe-Ramage, Corinne Retaud-Bianchini, Jonathan Soisson, Thierry Stelmazyk, Stéphanie Villani, Bertrand Vincent, Agence Pixelis Corporate / JOURNALISTE Laure Kepes / COORDINATION Direction Communication de la CCI Seine-et-Marne / CONCEPTION ET RÉALISATION Pixelis Corporate www.pixelis.fr / PHOTOS INTÉRIEURES © CCI Seine-et-Marne, sauf : couverture © Photonostop, pages 2-3 © Yann Piriou pour la CRCI Paris-Île-de-France, page 9 © Yann Mathias (portrait du créateur) et PJArchi.com (pour les visuels 3D), page 10 © Photonostop, page 12 © Yann Piriou pour la CCI Seine-et-Marne, page 19 © Fotolia, page 24

© Mairie de Provins / ILLUSTRATIONS © Pixelis Corporate sauf page 4 © Aurore Petit, pages 14 à 17 © Laëtitia Le Saux / IMPRESSION en 40000 exemplaires IMPRIMERIE AZAPRIM
Tel : 01 60 07 57 75 / N° ISSN 1966-6144 / DÉPÔT LÉGAL 2^e trimestre 2010 Imprimé avec des encres végétales, sur papier provenant de forêts gérées durablement.

RÉFORME DES CCI EN ÎLE-DE-FRANCE : NON À L'OPA PARISIENNE !

À l'heure où les parlementaires examinent le projet de loi de réforme des Chambres de Commerce et d'Industrie, la CCI de Paris a fait introduire un amendement au titre d'une « exception francilienne ». Un amendement qui dénature le texte initial et auquel s'opposent fermement les Élus des Chambres de l'Essonne et de Seine-et-Marne.



Par Jean-Robert Jacquemard, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne

A lors que nous avons soutenu et participé activement au projet national initial, cet amendement, visant à créer une Chambre de Région composée de 8 Chambres départementales, est une remise en cause de la réforme. Notre CCI Seine-et-Marne ne serait plus un établissement public, mais un simple service géré de la CCI régionale, sans personnalité morale. Lorsque le projet d'auto-réforme des CCI, porté par Jean-François Bernardin, Président de l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI), est arrivé devant l'Assemblée Générale des CCI, le 14 avril 2009, nous faisons partie des 98 Chambres qui ont voté en sa faveur, sans réserves. Cette réforme, suggérée initialement par la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), repose sur une organisation à trois niveaux, dont nous partageons le bien-fondé :

- le renforcement de l'échelon national, avec l'ACFCI comme tête de réseau ;
- le renforcement des échelons régionaux (les CCIR, Chambres de Commerce et d'Industrie de Région), permettant d'élaborer des stratégies communes au sein d'un même territoire et d'améliorer le service rendu aux entreprises et d'en diminuer le coût ;
- la création de Chambres Locales ou « Territoriales », pour assurer la proximité avec les entreprises et les territoires.

Issue de la fusion, le 1^{er} janvier 2005, des CCI de Meaux et de Melun, la CCI Seine-et-Marne avait anticipé ce mouvement de réforme. Au 6^e rang national en termes de bases économiques, avec plus de 40 000 entreprises ressortissantes et un département qui représente 50 % de la superficie de l'Île-de-France, notre Chambre a légitimité à devenir une CCI Territoriale, voire à prérogative régionale, forte et autonome, ayant une capacité d'initiative sur son territoire.

Une Chambre unique en Île-de-France constitue un projet économiquement aberrant. Un pouvoir technocratique et centralisateur remettrait gravement en cause l'efficacité de nos actions de proximité, et, loin de générer les économies

demandées par le Gouvernement, viendrait au contraire alourdir les charges de nos entreprises, avec le risque d'une offre de services réduite. Si l'amendement parisien était retenu, la CCI Seine-et-Marne perdrait son autonomie budgétaire (subventions, produits de la vente de ses prestations), la possession d'un patrimoine propre, ses capacités à emprunter, à ester en justice, à contracter pour recruter du personnel ou définir des partenariats avec des engagements juridiques et/ou financiers.

C'est pourquoi nous sommes déterminés à demander aux Pouvoirs Publics le maintien, pour notre Chambre, d'un statut d'établissement public. Nous revendiquons la préservation d'une CCI en Seine-et-Marne, proche des entreprises et de leurs besoins particuliers, avec de réels moyens humains et financiers pour les accompagner, connaissant bien les enjeux locaux et soutenant les projets de développement économique dans l'intérêt du département.

Avec plus de 40 000 entreprises ressortissantes et un département qui représente 50 % de l'Île-de-France, notre Chambre a légitimité à devenir une future CCI territoriale.

Je m'en suis d'ailleurs volontairement ouvert, en compagnie de Gérard Huot, le Président de la CCI de l'Essonne qui partage notre position, à notre ministre de tutelle, Hervé Novelli, Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme,

des Services et de la Consommation, ainsi qu'à nos élus politiques locaux. Déjà largement oubliée du Grand Paris, la Seine-et-Marne mérite que l'on laisse à l'un de ses acteurs majeurs du développement économique, la CCI, les moyens d'agir concrètement au quotidien pour défendre les intérêts de ses entreprises et de ses territoires.

Les débats à l'Assemblée Nationale en première lecture prouvent que nos arguments ont été entendus par des députés de tous horizons mais à ce jour minoritaires. Nous gardons espoir que notre démarche visant à obtenir les conditions nécessaires à la défense de nos territoires et de nos entreprises sera fructueuse en seconde lecture, enrichie notamment par les débats au Sénat. Cela rejoint du reste la suggestion du ministre.



Lionel de TAILLAC

Directeur général du travail, de l'emploi et de la
formation professionnelle - Île-de-France

Le CFA UTEC lauréat de la création d'entreprise

Félicitations à Sabrina Bénardeau, Julia Maciel et Pauline Pereira ! Ces élèves de Licence Pro Hôtellerie-Restaurant à l'UTEC Marne-la-Vallée ont reçu le « Prix Initiation de l'Apprenti Entrepreneur de Demain ». Leur projet « Zen.aTEAtude » (salon de thé zen) a été distingué par un jury de professionnels, sur 19 projets départementaux pré-sélectionnés. Organisé par les CCI franciliennes pour encourager l'esprit d'entreprendre chez les jeunes, le 1^{er} Challenge Régional de l'Apprentissage entre dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2007 CFA/ État/ Région Île-de-France. Plus de 200 jeunes de l'UTEC ont suivi ce programme de formation à la création d'entreprise. ■

EN PRATIQUE

CONTACT CCI

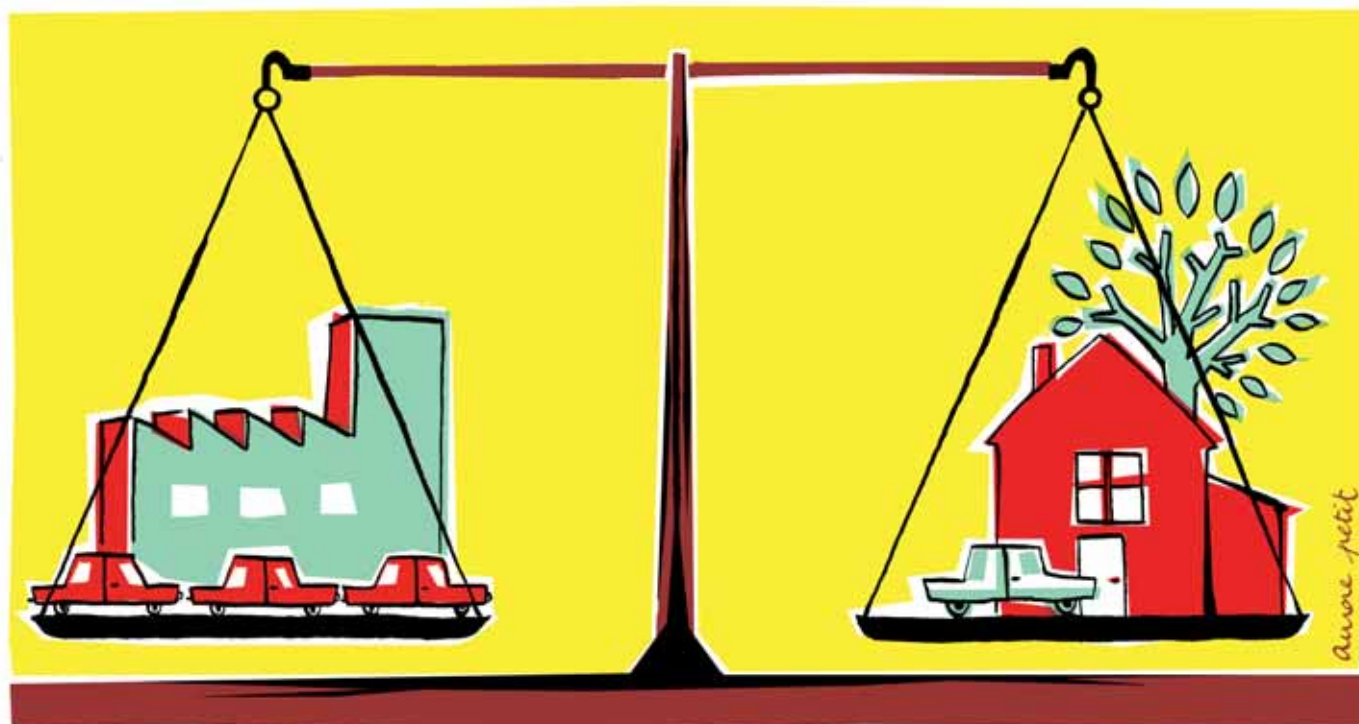
Direction Apprentissage

Fehd Bensaïd

Tél. 01 60 37 41 15

Mail fehd.bensaid@seineetmarne.cci.fr





LA SEINE-ET-MARNE face à ses défis économiques

Malgré un dynamisme économique fort, les entreprises de Seine-et-Marne connaissent une reprise relative de leur activité. Par ailleurs, le département doit relever plusieurs défis pour assurer sa cohésion économique, sociale et territoriale.

La Seine-et-Marne a connu ces dernières années un développement sans précédent. Développement démographique d'abord, avec une population jeune (35,3 % de moins de 25 ans) et en forte augmentation (+ 8 % entre 1999 et 2007⁽¹⁾). Développement économique, ensuite. Même si leur nombre est en baisse, en un an, le territoire a enregistré 5 500 créations d'entreprises. C'est vers le commerce et les services que se sont tournés les créateurs l'année dernière. Sans compter que le département a connu une croissance forte de l'emploi en 2009 (+ 3,2 %)⁽²⁾ et que, pour la première fois depuis un an, on note une légère amélioration en période de crise, avec une baisse de 1,8 % du nombre de

demandeurs d'emplois entre novembre et décembre 2009, malgré un marché de l'emploi qui demeure sclérosé⁽³⁾.

Cependant, les perspectives pour 2010 restent contrastées. Dans un climat des affaires incertain, les chefs d'entreprise s'attendent en effet à une reprise modérée de leur activité en 2010. La CCI Seine-et-Marne constate, de son côté, une situation en demi-teinte, avec un frémissement et une reprise des devis / commandes

dans les secteurs de l'industrie et du luxe. C'est dans ce contexte que le département devra relever les défis économiques qui l'attendent. Et pour y contribuer, le Conseil Général a lancé, fin 2009, une consultation intitulée « Seine-et-Marne en projets ». Dans ce cadre, les Chambres Consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambres de Métiers et de l'Artisanat), proposent une réflexion commune pour contribuer à l'avenir économique du département⁽⁴⁾.

« En un an, le territoire a connu une croissance de 8,9 % du nombre de ses établissements. »

CHIFFRES CLÉS EN SEINE-ET-MARNE



1,29 M
D'HABITANTS, SOIT
11 %
DE LA POPULATION
RÉGIONALE
(INSEE - Recensement 2007)

80 553
ÉTABLISSEMENTS
ACTIFS, DONT
42 500
ISSUS DES SECTEURS
DE L'INDUSTRIE,
DU COMMERCE
ET DES SERVICES
(ressortissants CCI)
(INSEE - SIRENE
Bases de données entreprises
CCI Seine-et-Marne)



429 700
EMPLOIS, SOIT
8 %
DES EMPLOIS
FRANCIENS
AU 01/01/2006
(INSEE)

Des moteurs de l'économie ancrés autour de pôles métropolitains

Un des défis est de valoriser les atouts économiques du département. Les enjeux sont multiples : améliorer le taux d'emploi du département, le plus faible d'Île-de-France (67 emplois pour 100 actifs qui y résident)⁽⁵⁾ et attirer davantage d'entreprises et d'emplois sur le territoire. Les Chambres Consulaires suggèrent ainsi de diversifier les moteurs de l'économie en s'appuyant sur certains secteurs parfois insuffisamment valorisés aujourd'hui, comme la logistique, l'industrie, l'agriculture, l'artisanat et les fonctions tertiaires supérieures. Par ailleurs, ces moteurs de l'économie devraient s'ancrer autour de pôles métropolitains qui animent trois Territoires Économiques Majeurs que sont Marne-la-Vallée/Meaux, Sénart/Villaroche/Melun, et Roissy Plaine de France. Leur mise en réseau, grâce à des infrastructures performantes, sera déterminante pour leur ancrage territorial. Enfin, le développement économique du territoire devra s'appuyer sur la structuration de filières économiques, comme le tourisme ou les éco-filières. Parmi les pistes de réflexion proposées, les Chambres Consulaires évoquent

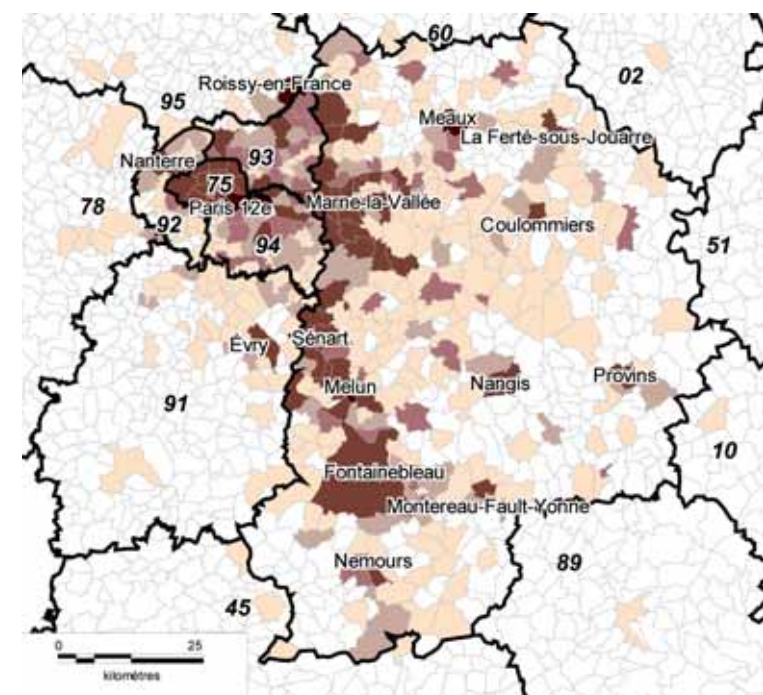
Les Chambres Consulaires proposent de « veiller à structurer dans le même temps et sur un même bassin de vie, les pôles économiques et les pôles d'habitat ».

la possibilité de développer les réseaux, de partenaires par thématiques, et d'entreprises, par cluster, d'améliorer l'accès aux compétences et à l'immobilier d'entreprise.

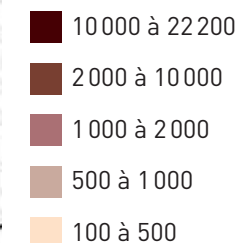
Assurer la cohésion du territoire

Autre défi majeur pour l'avenir économique de la Seine-et-Marne : assurer sa cohésion sociale et territoriale. Un des enjeux est d'arriver à un meilleur équilibre habitat/emploi. En effet, si 59 % des Seine-et-Marnais travaillent dans le département, selon l'étude 2010 de la CCI Seine-et-Marne « Navettes domicile-travail : les déplacements des Seine-et-Marnais à la loupe », ce sont les actifs franciliens les plus éloignés de leur lieu de travail (17 km en moyenne, contre 9,5 km pour la région).

LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS SEINE-ET-MARNAIS



Nombre d'actifs seine-et-marnais travaillant dans la commune



Sources : INSEE, Recensement de la Population 2006; TéléAtlas, Multinet 2009. Réalisation : Direction Informatique Économique CCI Seine-et-Marne.

Par ailleurs, 75 % des Seine-et-Marnais travaillant à Paris ou dans les Hauts-de-Seine s'y rendent en transports en commun, et 72 % de ceux qui restent travailler en Seine-et-Marne le font en voiture, selon le même document. Pour ces raisons, les Chambres Consulaires proposent de « veiller à structurer dans le même temps sur un même bassin de vie, les pôles économiques et les pôles d'habitat », notamment en encourageant l'élaboration de programmes locaux de l'habitat. Par ailleurs, la cohésion territoriale dépend d'une structuration de l'espace rural et des territoires urbains isolés autour de bassins de vie, avec un maillage performant en infrastructures de ces derniers.

Le succès du développement économique et territorial du département impose de relever ces défis. Face à ces enjeux, la CCI Seine-et-Marne apportera sa pleine contribution à la réussite d'un territoire qui affiche déjà un dynamisme fort. ■

Sources :
(1) INSEE - Recensement de la population 2007
(2) INSEE
(3) DDTEFP
(4) « La Seine-et-Marne en projet, contribution des Chambres Consulaires de Seine-et-Marne »
(5) INSEE Recensement 2007

MAGÉCO 6

ERRATUM

Une coquille s'est malencontreusement glissée dans notre « Éco Météo » du MagEco n°6 (janvier 2010) consacrée aux statistiques du nouveau recensement de la population. Dans le paragraphe « Un équilibre emploi / actifs non encore atteint », il fallait lire : « En d'autres termes, pour 100 actifs occupés seine-et-marnais, 73 emplois sont proposés par le département » et non « 100 emplois sont proposés par le département ».

D'autre part, une information a été omise en page 7. Dans l'encadré intitulé « Le Centre Commercial de Pontault-Combault fait peau neuve », il est à préciser que la Ville de Pontault-Combault a également participé au financement de la rénovation du Centre Commercial « Pontault 2000 ».

EN BREF

PETITES SOCIÉTÉS UNIPERSONNELLES : DISPENSE DE RAPPORT DE GESTION

La Loi du 19/10/09 prévoit désormais que sont dispensées d'établir un rapport de gestion, les EURL et SASU dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence. Cette disposition concerne les sociétés ne dépassant pas, à la clôture d'un exercice, deux des seuils suivants qui seront fixés par décret : total du bilan, montant du chiffre d'affaires HT et nombre moyen de salariés.

EN PRATIQUE

CONTACT CCI Direction Juridique / Stéphanie Villani
Tél. 01 74 92 01 40 - Mail stephanie.villani@seineetmarne.cci.fr

MARCHÉS PUBLICS : LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES PREND UN NOUVEL ESSOR

Depuis le 01/01/10, les acheteurs publics ont l'obligation de publier sur leur plateforme tous leurs marchés de plus de 90 000 € HT (article 56 II 1° CMP), offrant ainsi un meilleur accès à la commande publique pour les entreprises. Ils peuvent également imposer la transmission électronique des candidatures et des offres, laquelle devient obligatoire dans le cadre des marchés publics informatiques à cette même date.

Pour mémoire : tous les appels d'offres de la CCI Seine-et-Marne sont maintenant disponibles sur la plateforme interministérielle : www.marches-publics.gouv.fr

EN PRATIQUE

CONTACT CCI Service Marchés Publics
Tél. 01 64 11 80 63
Mail marchespublics@seineetmarne.cci.fr

COMMERCE ET ARTISANAT

DE NOUVEAUX COMITÉS LOCAUX DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (CLCA)

À Dammartin-en-Goële



C'est en toute convivialité, au restaurant « Le Millésime », qu'une quarantaine de partenaires du commerce local se sont réunis, le 11 décembre dernier, pour signer la Charte du CLCA de Dammartin-en-Goële. Un engagement qui scelle une collaboration initiée avec l'opération FISAC et ses apports (aides à la rénovation des façades commerciales, animations de Noël, Salon de l'Automobile...).

Mme Noyers et M. Ferté, représentant l'Association des Commerçants et Artisans, Mme Papin, Maire de Dammartin-en-Goële, Mme Détry,

Présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nord 77, et M. Mocquax, Vice-Président de la CCI Seine-et-Marne, se sont félicités de la poursuite d'une concertation constructive avec les commerçants et artisans, et ce, malgré un contexte économique difficile. Les prochaines réunions de travail porteront sur la dynamisation du marché de plein vent de Dammartin et sur l'analyse des comportements d'achat des consommateurs locaux, dans le cadre de l'Observatoire des Comportements et des Lieux d'Achat (OCLA) de la CCI Seine-et-Marne.

Au Pays de Seine



Créée en 2002, la Communauté de Communes du Pays de Seine regroupe les communes de Bois-le-Roi, Chartrettes, Fontaine-le-Port et Samoisi-sur-Seine. Elle travaille activement sur les questions relatives au développement économique local et cherche à unir ses forces. C'est ainsi que, le 20 octobre dernier, la CCI Seine-et-Marne a regroupé à Chartrettes, autour de la Communauté de Communes : la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Sud 77, l'Association des Commerçants, les artisans et professions libérales et le Grou-

pement d'Acteurs Économiques de Chartrettes (GAEC), afin de signer la Charte du premier Comité Intercommunal du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme du Pays de Seine. Cet outil de concertation et d'action, déjà mis en place sur d'autres villes par la CCI, voit pour la première fois le jour dans le cadre d'une communauté de communes. Objectif : dresser un état des lieux permettant de définir les sujets prioritaires, les projets et actions concrètes à mettre en place pour le développement de l'activité économique locale. ■

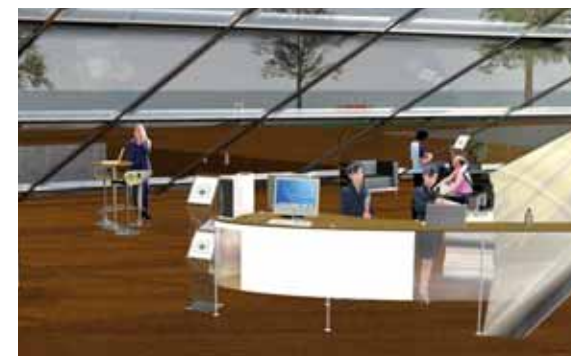
EXPODURABLE : UNE ACTIVITÉ 100 % DÉVELOPPEMENT DURABLE

Exposer sur un salon permanent, interactif, éco-conçu, à coût avantageux et garantissant des contacts ciblés ? C'est le concept novateur d'Expodurable, imaginé par Vincent Prosper, créateur à la Pépinière d'Entreprises Innovantes de Marne-la-Vallée.

« J'offre à mes exposants un espace à gérer comme un blog, avec message d'accueil personnalisé et vidéos. »

Quelle idée a prévalu à la création d'Expodurable ?

En 2007, j'ai conçu un calcul de l'empreinte carbone des déplacements des salariés. Mais j'étais trop en avance ! Mettant à profit mon expérience, je me suis alors tourné vers l'écologie et j'ai créé, en avril 2009, un salon online apportant, dans un décor 3D, une visibilité permanente et une médiation aux acteurs du développement durable.



Quel en est le principe ?

C'est un annuaire (15 000 structures françaises référencées), aux entrées géographiques et thématiques, matérialisées par des stands virtuels. Expodurable offre à ses exposants un stand qui se gère comme un blog, avec vidéos, images, etc. Le site est

une place de marché - les besoins des internautes sont recoupés avec les offres des exposants - et diffuse aussi des communiqués de presse pour le compte des exposants. Expodurable est un « agrégateur » de l'actualité du développement durable, pédagogique, promotionnel et informatif (manifestations, produits et services, associations, collectivités, entreprises).

Et son modèle économique ?

Expodurable crée une communication équitable : ceux qui ont les moyens de payer financent en partie les autres. Il y a 2 niveaux : le BtoB (fabricants, importateurs, grossistes) et le BtoC (salons départementaux). Le chiffre d'affaire est réalisé notamment par le sponsoring et la vente de stands BtoB. Le plus, c'est un trafic garanti de prospects qualifiés par un référencement et une communication permanente. Pour augmenter le nombre d'exposants et le trafic visiteur, des événements en ligne sous forme de « quinzaines thématiques » (conférences, articles...), dynamisent le site en partenariat avec des médias spécialisés.

Quelles sont vos dernières innovations ?

À terme, l'idée est de fournir aux exposants des outils d'e-mailing, de gestion de contacts et de suivi

statistique du trafic généré sur leur stand. Dans l'immédiat, j'ai développé un applicatif de géolocalisation pour iPhone. Oueko (wake ho), à télécharger gratuitement sur expodurable.com, et nous développons des plateformes techniques en appui (logistique, marketing, labellisation) des salons et congrès.

Le développement durable a-t-il de l'avenir ?

Oui, il représente le sens de l'histoire et une valeur à laquelle je crois ! Nous reversons à France Nature Environnement (3 000 associations) 1 % de notre chiffre d'affaire. À mon humble avis, le développement durable constitue un engagement citoyen incontournable, ainsi qu'une valeur fédératrice et humaniste au sein des entreprises de demain. ■

EN PRATIQUE

CONTACT
Expodurable - Vincent Prosper
Tél. 06 76 35 44 04
Mail vincent@expodurable.com
www.expodurable.com

CAP SUR LE LEAN

EN SEINE-ET-MARNE

Le Lean, démarche d'amélioration continue de la performance, séduit de plus en plus d'entreprises. L'objectif : traquer les gaspillages pour notamment renforcer la valeur ajoutée du travail. À condition d'adopter un nouveau modèle d'organisation. Explications.

« Si on analyse le temps passé entre la commande des clients et le moment où on leur livre le produit, celui consacré aux seules opérations qui ajoutent de la valeur au produit représente souvent moins de 1 % du temps total, constate Gilbert Liégeois, Président de l'Institut Lean France. 99 % du temps est donc constitué par des opérations appelées « Gaspillages », tels que des attentes (de disponibilité d'un équipement ou en stock), des transports inutiles, etc... qui consomment inutilement des ressources ». Les PME françaises disposent donc d'importantes marges pour augmenter leur productivité. Pour améliorer leurs performances, le Gouvernement a lancé en décembre 2008 le Plan « Qualité - Performance 2010 ». L'objectif : aider les PME-PMI dans leur démarche d'amélioration de la performance grâce aux méthodes de l'excellence opérationnelle, autrement appelée le « Lean ». Le plan se traduit au niveau régional par la mise en place d'actions collectives, financées par les DIRECTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de

Le Lean nécessite d'adopter un nouveau modèle d'organisation pour faire mieux, plus vite, moins cher et durablement.

l'Emploi), et pilotées par les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI). Ainsi, le réseau des CCI d'Île-de-France pilote le projet en Île-de-France, intitulé « Cap Lean ». Il cible en priorité les filières de l'automobile et de l'aéronautique. 60 entreprises franciliennes, dont 10 seine-et-marnaises, bénéficieront d'une aide personnalisée pour mettre en place une démarche Lean. Du diagnostic à la formation des dirigeants et des relais Lean en entreprise, à la mise en œuvre, en passant par l'élaboration du plan d'action et jusqu'au suivi du projet, les PME auront accès à un accompagnement sur mesure durant une vingtaine de jours.

Après une phase de sensibilisation le 10 mars dernier menée par la CCI Seine-et-Marne, une première action collective va bientôt démarrer avec un groupe de 10 entreprises.

La chasse aux gaspils

Lean signifie « maigre » en anglais. En d'autres termes, il s'agit d'appliquer une « organisation au plus juste », selon le principe « une place pour chaque chose et chaque chose à sa place ». Le concept : traquer les sources de gaspillages dans tous les domaines. Les sources d'inefficacité sont, entre autres, la surproduction, les transports inutiles, les stocks trop élevés, les temps d'attente entre les changements d'outillage, etc. « Il faut chercher à éliminer les actions parasites et chronophages qui empiètent sur la valeur ajoutée du travail », précise Mehdi Mekedder, Directeur Associé d'Action Lean (Lieuxaint), cabinet de conseil spécialisé en organisation de l'ingénierie logistique et industrielle. « Il s'agit en réalité d'un nouveau modèle de management de la performance », insiste Gilbert Liégeois.

Il s'agit d'appliquer une « organisation au plus juste », selon le principe « une place pour chaque chose et chaque chose à sa place ».

En effet, le Lean implique d'adopter une stratégie globale d'entreprise. « Ainsi, la réussite du Lean dépend d'abord de l'implication de la direction et du management », souligne Jean-Louis Langeron. Mehdi Medekker complète : « la démarche Lean réclame une implication forte du personnel qui doit adhérer au projet de changement. Ce sont en effet les opérateurs eux-mêmes qui identifient les problèmes et proposent des solutions. Cela conduit à une vraie culture du travail en équipe où le management intermédiaire a davantage un rôle de coaching que de donneur d'ordres ».

EN PRATIQUE

CONTACT CCI

Direction Industrie
Commerce
International
Céline Meunier
Tél. 01 74 60 51 96
Mail celine.meunier
@seineetmarne.cci.fr

Une démarche qui s'adresse à tous

Déjà bien développé au sein de l'industrie automobile, de la banque et de l'assurance, le Lean intéresse tout type d'entreprise, quelles que soient son activité et sa taille. Et la démarche peut être appliquée à tous les postes : de la production, au secrétariat, en passant par le marketing, et la gestion. Aucun investissement financier n'est nécessaire pour la mise en route. Pour démarrer, l'Institut Lean France conseille, entre autres, de « commencer dès que possible sur une activité importante et visible », avant d'étendre la méthode à d'autres champs d'action. Mais attention, si les résultats sont immédiats, l'enjeu est de tenir dans la durée. Car le Lean est une démarche d'amélioration continue qui doit devenir une préoccupation quotidienne à chaque niveau hiérarchique. Le Lean nécessite donc d'adopter un nouveau modèle d'organisation pour faire mieux, plus vite, moins cher et durablement. Et si la productivité augmente, les conditions de travail s'améliorent également, grâce à un environnement qui doit être le plus ergonomique possible. De la direction aux opérateurs, tout le monde est gagnant. ■

REGARDS CROISÉS



JEAN-FRANÇOIS LEBŒUF

Gérant de Partners Electronics (Croissy-Beaubourg, 10 salariés)

Comment avez-vous connu le Lean ?

Lors d'une réunion organisée par le SNESE (Syndicat National des Entreprises de Sous-traitance Électronique) en 2009, qui présentait le Plan « Qualité Performance 2010 » du Gouvernement. J'ai été convaincu par les témoignages de chefs d'entreprise de notre secteur, la sous-traitance électronique. Par ailleurs, j'ai pu constater que la démarche s'adressait à tous et pas seulement à l'automobile ou aux grosses structures.

Qu'est-ce qui vous séduit dans le Lean ?

Le fait de pouvoir mettre en place des choses simples très facilement, comme le rangement des postes de travail ou la suppression des déplacements inutiles, sans investissements financiers lourds.

Comment allez-vous mettre en place une démarche Lean ?

Le projet ne doit pas apparaître comme la dernière lubie de la direction. Il faut montrer qu'il ne s'agit pas d'augmenter le travail, mais au contraire de travailler mieux. Pour le moment, j'ai montré quel pouvait être le potentiel sur 2 ou 3 postes. Ensuite, j'espère bénéficier du projet « Cap Lean » de la CCI Seine-et-Marne pour aller plus loin.



JEAN-CHARLES HERRENSCHMIDT

Co-Directeur Général du groupe Métin (600 collaborateurs, 12 sites)

Comment le groupe Métin a-t-il décidé d'engager une démarche Lean ?

Nous voulions trouver une méthode nous permettant de remettre en cause nos processus et les rendre plus efficaces, à l'instar de ce qui s'est passé dans l'industrie. Le site de Meaux a été la première concession européenne de la marque Peugeot à mettre en place une action Lean, il y a un an et demi. La démarche a ensuite été déployée avec succès sur d'autres concessions du groupe, comme Villeparisis et Chelles.

Quels sont les avantages du Lean ?

Les résultats sont probants puisque nous avons amélioré la qualité et la rentabilité de manière sensible. Mais le principal intérêt du Lean réside dans la participation active des opérateurs qui améliorent de façon permanente leur environnement de travail. Ils gagnent ainsi en responsabilité et leur motivation s'en trouve accrue.

Quelle est la spécificité de votre démarche ?

La démarche du Lean est avant tout visuelle, avec des plans d'actions établis à partir de photos. Peu d'investissements, beaucoup de rangements (les fameux « chantiers 5 S ») pour ne garder que ce qui est essentiel à la qualité d'un travail professionnel.



SALONS PROFESSIONNELS ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR LES FILIÈRES

Même si la crise a un impact certain sur les salons professionnels, ceux-ci restent un support prioritaire de développement commercial. Outre la promotion des entreprises exposantes, ils contribuent également à valoriser les filières.

Illustrations avec la mécanique et l'aéronautique.

Premier outil de développement commercial et international, le salon professionnel fait connaître l'entreprise, explore les opportunités d'affaires, développe les relations commerciales et consolide les partenariats. Baisse des budgets, réduction des surfaces occupées, recul du nombre de visiteurs : en temps de crise, les entreprises hésitent pourtant à s'engager sur un salon. Or, pour une PME, ne pas venir sur les rendez-vous professionnels c'est prendre le risque de laisser le champ libre à la concurrence. Consciente de ces difficultés, la CCI Seine-et-Marne développe des participations collectives, en France ou à l'étranger. En 2009, 250 entreprises ont ainsi été accompagnées, dans le cadre d'une vingtaine d'opérations. « Nous proposons une solution clé en main et à la carte », précise Martine Gahou, en charge des foires et salons à la CCI Seine-et-Marne. Nous gérons entièrement

la participation des entreprises : depuis la réservation et la négociation d'emplacements privilégiés jusqu'à l'aménagement de stands privatifs, en passant par la logistique, la coordination avec les organisateurs et la promotion de nos exposants ». Cet accompagnement collectif comprend également des appuis individuels, notamment pour l'instruction de dossiers d'aides financières directes (Coface, Fonds Départemental Export...) ou l'approche de certains marchés (montage de programmes de rendez-vous personnalisés).

La filière mécanique au MIDEEST

À travers certains salons, c'est parfois l'ensemble d'une filière qui peut bénéficier d'un accompagnement et d'une promotion spécifiques. Plus grand salon mondial exclusivement dédié à la sous-traitance industrielle et aux rencontres en face-à-face, le MIDEEST rassemble en moyenne, sur

65 000 m² d'exposition à Paris Nord Villepinte, 2 000 exposants (dont 38 % d'internationaux de 40 pays) et plus de 30 000 professionnels (dont 15 % de 60 pays) par an. Il attire les donneurs d'ordres de tous les marchés industriels : automobile, mécanique, aéronautique, médical, électronique, transports... Ce qui en fait un salon prioritaire pour les industriels franciliens du secteur mécanique. C'est ainsi que, forte de son expérience en matière d'organisation de pavillons collectifs, la CCI Seine-et-Marne apporte son appui au programme de développement de la filière mécanique en Île-de-France. En coopération avec les acteurs régionaux, dont le Conseil Régional d'Île-de-France et le réseau des CCI Paris-Île-de-France, elle porte une action régionale au MIDEEST, pour le compte du Comité Mécanique Île-de-France. « Pour les PME-PMI franciliennes, une participation au MIDEEST

EN PRATIQUE

CONTACT

Direction Industrie
Commerce
International
Bertrand Vincent
Tél. 01 74 60 51 50
Mail bertrand.vincent@seineetmarne.cci.fr

LE GUIDE SECTORIEL



Organisé par secteur d'activité, ce guide présente les différents salons professionnels internationaux sur lesquels la CCI Seine-et-Marne accompagne les PME-PMI. Il se veut dynamique, en offrant, par exemple à travers la rubrique « Nos coups de cœur », une vision des actions potentielles pouvant être menées en fonction des attentes des chefs d'entreprise. La seconde partie du guide est consacrée aux principales aides financières pour les actions des PME-PMI à l'international.

PROGRAMME 2010-2011

FILIÈRE AÉRONAUTIQUE

AIRCRAFT INTERIORS (Label France),
Hambourg : 18 - 20 mai

HELIRUSSIA (Label France),
Moscou : 20 - 22 mai

ILA BERLIN, Berlin : 8 - 13 juin

AVIATION VALLEY
(mission d'affaires Label France),
Pologne : novembre

AEROMART, Toulouse : 1^{er} - 2 décembre

AIRCRAFT INTERIORS MIDDLE EAST,
Dubai : 28 février - 1^{er} mars 2011

FILIÈRE MÉCANIQUE

MIDEEST, Paris-Nord Villepinte :
2 - 5 novembre 2010

Informations et inscriptions

Direction Industrie - Commerce
International - Martine Gahou
Tél. 01 74 60 51 65
Mail martine.gahou@seineetmarne.cci.fr

Pour une PME, ne pas venir sur les rendez-vous professionnels c'est prendre le risque de laisser le champ libre à la concurrence.

représente un investissement financier important et des moyens humains conséquents, tant pour la préparation que pour la participation au salon, explique Bertrand Vincent, Directeur Industrie-Commerce International de la CCI Seine-et-Marne. Les industries franciliennes du secteur de la mécanique, très largement représentées au MIDEEST, recherchent donc un appui promotionnel, financier et une visibilité plus fortes. » Afin de rendre le salon accessible à ces entreprises, la CCI Seine-et-Marne a organisé en 2009, le stand collectif Île-de-France pour le compte et au label du Comité Mécanique Île-de-France. Grâce à l'appui des partenaires publics, les entreprises de la mécanique ont pu bénéficier d'un véritable accompagnement dans leur développement, en termes de prospections commerciales et de valorisation de leurs savoir-faire. L'exposition leur a également permis d'échanger entre elles et de tisser des partenariats. « Pour les PME-PMI, les avantages du pavillon collectif au MIDEEST ont été nombreux, conclut Bertrand Vincent. Elles ont reçu un soutien financier

régional important et ont profité d'une identité visuelle forte faisant référence à la Région Capitale « Île-de-France ». De quoi renforcer la visibilité et donner une image fédératrice, dynamique du Comité Mécanique Île-de-France qui assurait, au sein de l'espace régional, la promotion de la filière et des partenaires associés. »

L'aéronautique au Bourget

« Je travaille en étroite collaboration avec la CCI Seine-et-Marne depuis un certain nombre d'années, raconte Hervé Valat, PDG de Servat. Servat est une petite PME de 20 salariés, installée à Torcy, dont l'activité principale consiste en l'étude, réalisation et la réparation de matériel électrique destiné essentiellement à l'aéronautique. Tous les 2 ans, je fais appel à la CCI pour le Salon Aéronautique du Bourget. Cette démarche me permet de me décharger et de laisser la CCI régler tous les préparatifs. Cette aide n'est pas négligeable. » Comme pour la mécanique, la CCI Seine-et-Marne pilote un autre programme « filière », dédié au marché aéronautique et spatial, qui rassemble plus de 400 PME-PMI sous l'identité « French Aerospace Suppliers ». Depuis plus de 20 ans, elle oriente ses actions d'accompagnement de la filière aéronautique sur les principaux rendez-vous internationaux, tels que le Salon de l'Aéronautique et de l'Espace, au Bourget, pour lequel elle est le coordinateur national de l'exposition des PME françaises. Ce programme s'accompagne d'un portail d'échanges on-line, avec le site www.espace-aeronautique.com qui a pour vocation de promouvoir les

fournisseurs de l'aéronautique et de l'espace, sur Internet. En 2009, à l'occasion des 100 ans du Bourget, et du 20^e anniversaire de la participation au salon de la CCI Seine-et-Marne, le réseau des CCI, avec le soutien du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales) et des SIAE (Salons Internationaux de l'Aéronautique et de l'Espace), a fédéré le premier collectif d'entreprises présentes au Bourget : des PME-PMI venues des principales régions françaises (Aquitaine, Auvergne, Centre, Île-de-France, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Pays de Loire, Picardie). C'est également lors de ce Bourget que la CCI Seine-et-Marne s'est engagée plus avant auprès de la Région Île-de-France, dans le lancement d'un plan d'animation de la filière aéronautique, proposé et piloté par le pôle de compétitivité aérospatial ASTech Paris Région.

« Dans un contexte où la pression concurrentielle se fait de plus en plus forte, où le coût des matières premières est en hausse sensible et où la parité euro / dollar grève la compétitivité, le Bourget est l'occasion de renforcer le positionnement de nos PME-PMI françaises et leurs contributions essentielles apportées à l'industrie aéronautique et spatiale européenne », souligne Bertrand Vincent. De 267 PME-PMI en 2005, le Bourget 2009 a battu tous les records de participation, avec 374 entreprises mobilisées et animées d'une même volonté : celle de promouvoir le dynamisme, l'expérience et le savoir-faire des PME-PMI françaises. ■

PME

COMMENT FAIRE FACE à une nouvelle culture de la notation ?

Pas toujours comprise par les PME, la « notation » des banques et des assureurs-crédits est pourtant incontournable. Alors, à quoi sert la « note » ? Comment bien l'utiliser et éventuellement l'améliorer ?



Illustration : Laëtitia Le Saux

Les banques sont devenues de plus en plus attentives à la capacité de leurs emprunteurs à rembourser leurs crédits, et procèdent donc à une évaluation très approfondie des PME.



EN PRATIQUE

CONTACT CCI

Direction
Information
Économique
Françoise D'Hondt
Tél. 01 64 11 80 89
Mail francoise.dhondt@seineetmarne.cci.fr

Toutes les entreprises font l'objet d'une notation par leurs banquiers et leurs assureurs-crédits, lorsqu'elles en ont un. Cette évaluation est fondamentale dans l'acceptation ou non d'un crédit et la détermination de son taux. « Depuis le dispositif de Bâle II, le montant des fonds propres que les banques doivent mettre en réserve ne dépend plus essentiellement du volume du prêt, mais du risque représenté par ce prêt », explique François Bavay, Directeur Départemental de la Banque de France. Résultats : les banques sont devenues de plus en plus attentives à la capacité de leurs emprunteurs à rembourser leurs crédits, et procèdent donc à une évaluation très approfondie des PME. Même discours du côté des assureurs-crédits Atradius, Euler Hermes SFAC ou Coface, et de la société d'affacturage BNP Paribas Factor, qui se doivent de mesurer le risque lié aux crédits qu'ils assurent ou accordent. Pour y parvenir, tous ont recours à des « systèmes de notation » qui leur permettent d'identifier les niveaux de risque individuel lié à chacun de leur prêt. Consciente de cette évolution, la CCI Seine-et-Marne a organisé le 15 octobre dernier, dans le cadre des Journées de l'Innovation et de l'Intelligence Économique (J2IE) et en réaction aux difficultés de financement ou de trésorerie que rencontrent les entreprises en période de crise, le 1^{er} « Forum de la Notation d'Entreprise ».

Des critères quantitatifs et qualitatifs passés à la loupe

Comment les entreprises sont-elles notées ? Si chaque établissement a son propre dispositif de notation interne, les banques procèdent souvent selon le même schéma : elles collectent des informations quantitatives, extraites généralement des états financiers et des rapports annuels (ratio d'endettement, liquidité, rentabilité, etc...) et qualitatives (forme juridique, qualité du dirigeant et du personnel d'encadrement, situation du marché, etc...) pour élaborer des algorithmes statistiques de notation. Selon l'ouvrage publié en 2007 par la Commission Européenne intitulé « Les entreprises face à la nouvelle culture de la notation », 75 % des banques moyennes et grandes considèrent l'endettement comme un facteur d'importance élevée, 50 % attachent la même importance à la liquidité et la rentabilité et environ 50 % à la qualité du personnel encadrant pour les PME.

Bien sûr, les facteurs qualitatifs seront alors plus ou moins pris en compte en fonction de la taille de l'entreprise et du montant du crédit demandé. L'évaluation d'une entreprise peut donc être élaborée de manière automatique, selon un système de score, ou plus analytique, selon un système dit « expert ».

Par ailleurs, les banques comme les assureurs-crédits regardent attentivement la cotation Banque de France pour évaluer chaque entreprise. Celle-ci concerne toutes les sociétés non financières dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 000 euros ou dont le montant du crédit bancaire est supérieur à 380 000 euros. Cette cotation traduit la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans. « Elle est complémentaire à notre propre système, elle apporte un double regard », analyse Christophe Griffart, Directeur des Entreprises au Crédit Agricole de Brie Picardie.

LES JOURNÉES DE L'INNOVATION ET DE L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE (J2IE)



Elles sont organisées chaque année par les CCI d'Île-de-France (en partenariat avec le Conseil Régional d'Île-de-France, OSÉO et le Réseau Entreprise Europe Network), et ont pour objet d'apporter aux PME des réponses concrètes à leurs problématiques d'innovation et d'intelligence économique. Informations : www.j2ie.fr

Gérer activement sa notation permettra de mieux soigner la relation à son banquier et son assureur.

Aller au-delà de la notation

Mais dans un contexte de difficultés économiques, beaucoup de TPE-PME ont vu leur accès au crédit se durcir. Ainsi, Jean-Pierre Hubert, Vice-Président de la CCI Seine-et-Marne, rappelle que « selon la 34^e enquête d'opinion sur la conjoncture, réalisée pour la CCI Seine-et-Marne auprès de 402 sociétés, 41 % des chefs d'entreprise interrogés estiment avoir subi, du fait de la crise, un durcissement des conditions de crédit, 18 % ont connu une baisse de couverture de leur assureur-crédit (ce chiffre grimpe à 35 % pour le commerce) et 25 % considèrent les banques comme un frein au développement de leur activité. » Lorsqu'elle présente un mauvais bilan, l'entreprise voit ses scores s'effondrer auprès des organismes de cotation et des assureurs-crédits. À partir de ce moment, les fournisseurs, voire les clients, s'escamotent. Ce qui entraînera parfois des tensions de trésorerie qui viendront dégrader encore davantage sa notation. « N'est-ce pas se priver un peu vite de chiffre d'affaires ? », s'interroge

Michel Besson, fondateur et Dirigeant de BEIC (Bureau Européen d'Informations Commerciales).

Dans ces conditions, comment continuer à développer son activité, notamment avec des clients dont la notation a éventuellement été dégradée ? Certes, l'évaluation d'une entreprise et sa cotation Banque de France représentent un outil utile dans la relation client/fournisseur, pour éviter les impayés et les ruptures de fournisseurs. « Par le jeu des délais de paiement, on demande aux entreprises de faire du crédit. Le crédit inter-entreprises représente ainsi 600 milliards d'euros d'encours, soit trois fois plus que le crédit bancaire », explique Jean-Louis David, Secrétaire Général de l'AFDCC (Association Française Des Crédits Managers). Il est donc fondamental pour une PME d'identifier les clients ou les fournisseurs qui portent un risque. C'est le rôle du crédit manager qui organise le crédit inter-entreprise. « Mais, une PME peut se permettre de créer un tel poste dédié à partir de 300 salariés », estime Jean-Louis David.



Autre solution : le renseignement commercial, qui fournit une enquête détaillée sur un client, et sera parfois en contradiction avec la notation des banques et assureurs-crédits. Ainsi, en 2009 et dans un contexte de forte incertitude, BEIC a vu une augmentation de 30 % de ses commandes. « Sur 100 entreprises passées à la loupe, 40 ont été évaluées sans aucune réserve de notre part, alors même qu'elles n'étaient plus assurées », lance Michel Besson. Concrètement, le renseignement commercial a un intérêt pour les clients qui représentent un volume très important du chiffre d'affaires. Certes, « mais le renseignement commercial est à usage limité en raison de son coût », rétorque Ollivier Scialom, Directeur Général de l'Union Métallurgique de la Haute Seine (UMHS), Membre Titulaire de la CCI Seine-et-Marne. Pour le dirigeant, des solutions existent en dehors du crédit manager ou du renseignement commercial : « il faut dans un premier temps élaborer de bonnes conditions générales de vente, acceptées et signées par le client, qui s'imposent ainsi au juge sans interprétation. On peut ensuite envisager la caution partielle qui permet de partager le risque entre le client et la société qu'il sert. La délégation de paiement peut également être envisagée avec un accord tripartite entre l'entreprise, son client et le client de ce dernier ».

ODILE POUPARD

Gérante de Terre d'Aquarelles (Roissy-en-Brie)

Il faut savoir lire la notation avec justesse et parcimonie. Mais je trouve le système surtout intéressant pour les grandes entreprises. Pour les PME comme nous, qui avons plutôt des « petites » commandes, la situation n'est pas la même. Mes clients sont presque tous en difficultés ! Or, nous sommes trop fragiles pour pouvoir être sélectifs. Il faut bien continuer à faire du business. Pour la première fois depuis la création de l'entreprise il y a 4 ans, 2009 a été une année très difficile. J'ai contacté ma banque à deux reprises pour lui

expliquer la situation. Même si j'ai de très bonnes relations avec elle, elle n'a pas pu me proposer de solutions. Il faut apporter un minimum de garanties, des commandes, de la marge et un bilan prévisionnel avec une vision à moyen ou long terme pour créer de la confiance avec les banques, ce que je comprends. Le problème, c'est qu'en période de difficultés, notre visibilité est courte. Il faudrait que la situation soit encore plus grave pour trouver une vraie solution. Je trouve le système peu adapté aux PME.

Jouer le jeu de la transparence

D'un côté, les Pouvoirs Publics ont demandé aux assureurs-crédits d'être plus transparents vis-à-vis des acheteurs qu'ils notent et sur lesquels ils prennent des garanties. Toutes les entreprises ont ainsi accès gratuitement à leur note et à l'encours garanti. Il ne faut donc pas hésiter à discuter avec son assureur-crédit en cas de désaccord sur la notation établie. De l'autre, les établissements financiers et les assureurs-crédits attendent la plus grande transparence dans la communication financière des entreprises. « L'interlocuteur d'une entreprise est toujours un homme, le banquier ou l'assureur, qui prend des centaines de décisions par jour. Or, les dirigeants de PME sont souvent des techniciens qui savent très bien vendre leur savoir-faire ; ils sont souvent moins bons dans la communication », souligne Charles Vachon, expert en crédit management. Les comptes annuels représentent, par exemple, un élément essentiel de la notation. Les informations doivent être transmises dans les

temps, être à jour et fiables. En outre, le projet présenté par une entreprise à une banque doit être clair et précis pour démontrer sa viabilité économique. Certes, on ne maîtrise pas le marché, mais l'entreprise doit prouver qu'elle sait s'y adapter, elle doit expliquer son positionnement par rapport à la concurrence et montrer qu'elle a pris les mesures nécessaires pour y faire face. La transparence et la communication sont fondamentales car « un projet mal présenté, un prévisionnel flou, des résultats comptables difficiles à obtenir, sont des éléments qui irritent le banquier et installent un climat de méfiance qui l'incitera à des mesures plus restrictives », explique Jean-Marie Niquet, Expert-Comptable de KPMG. Vincent Bouissou, Gérant d'Actif Courtage, courtier spécialisé dans l'optimisation du besoin en fonds de roulement conclut : « si une entreprise ne prend pas en main sa communication financière, quelqu'un le fera à sa place ». Gérer activement sa notation permettra donc de mieux soigner la relation à son banquier et son assureur. ■



PASCAL DENIER

Président Directeur Général d'Elcimaï (Melun)

Nous n'avons ni assureur-crédit, ni crédit manager. En revanche nous avons une fonction de recouvrement qui nous permet d'avoir des alertes en cas d'impayés. Quant à notre notation, nous avons une communication financière transparente avec les banques. Notre cotation Banque de France (toujours autour de 3 ou 3+) sert à rassurer le marché. En ce qui concerne notre portefeuille clients, la notation arrive en dernier recours pour savoir si nous travaillons avec

eux car le système d'experts s'appuie trop sur une simple lecture des chiffres. Les deux tiers de nos commandes font appel à des sous-traitants. Nous les sélectionnons surtout en fonction de leur qualité technique et de leur notoriété. Il nous est même arrivé de travailler avec des sociétés en redressement parce qu'elles avaient un savoir-faire et un prix adaptés. Une entreprise ne peut pas éviter les risques si elle veut développer son chiffre d'affaires.

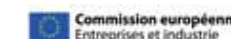


L'Europe à la portée de votre entreprise.

LE GUIDE PRATIQUE DU CRÉDIT BANCAIRE EN FAVEUR DES PME

Intitulé « Les entreprises face à la nouvelle culture de notation », et édité par la Commission Européenne, il est disponible sur simple demande auprès de :

ENTREPRISE EUROPE NETWORK
CCI Seine-et-Marne
Direction Information Économique - Jonathan Soisson
Tél. 01.64.11.80.96
Mail jonathan.soisson@seineetmarne.cci.fr



La réforme de la formation professionnelle

La réforme de la formation professionnelle, en vigueur depuis le 25 novembre 2009, crée de nouvelles obligations pour les employeurs : Congé Individuel de Formation (CIF) en dehors du temps de travail, bilan d'étape professionnel, passeport orientation et formation... Explications de Laurent Wauquiez, Secrétaire d'État chargé de l'Emploi, et témoignage d'un professionnel.

Laurent Wauquiez
Secrétaire d'État
chargé de l'Emploi



Secrétaire
d'État

→ **Quels sont les points clés de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ?**

Je retiendrais d'abord la création d'un fonds paritaire de sécurisation doté de 900 millions d'euros pour former ceux qui en ont vraiment besoin, en particulier les salariés peu qualifiés, notamment dans les PME, et les chômeurs.

L'une des priorités qui se dégagent des mesures, ce sont les PME et TPE. Les mesures en faveur de la formation dans les PME sont à la fois des mesures visant à développer les financements, mais aussi aider concrètement les chefs d'entreprise à utiliser davantage la formation au travers d'une aide au remplacement des salariés partis en formation et d'un rôle renforcé des OPCA en matière de service de proximité auprès des entreprises de moins de 50 salariés.

La loi crée par ailleurs un droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelles qui permet aux jeunes et à leurs parents de connaître la diversité des débouchés professionnels, réels, qu'offrent les formations en alternance. Cette loi organise également la mise en place d'un véritable service public de l'orientation tout au long de la vie. L'objectif est d'offrir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et surtout objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération.

Fabien Clairret,
Responsable RH et Formation
Professionnelle chez CompAir
France (Moissy-Cramayel)



Responsable
RH

→ **La réforme de la formation professionnelle facilite-t-elle l'élaboration des plans de formation pour les PME ?**

Plus ou moins, du fait que les coûts engendrés par ces dernières seront moindres, les OPCA financeront, je pense, un peu plus qu'auparavant. Les entreprises préféreront former leurs salariés dans le cadre du DIF, puisqu'à ce jour les compteurs DIF, pour ceux n'ayant utilisé aucun crédit d'heures, se plafonnent à 120 h. Mais cette réforme ne fera pas changer énormément la méthode et les usages des entreprises en matière de formation.

→ **Que pensez-vous de la responsabilité qui incombe aux entreprises d'assurer l'employabilité de leurs salariés ?**

Il est important que les employeurs assurent une bonne formation de leurs salariés. Parallèlement, Pôle Emploi devrait proposer beaucoup plus de sessions de formation aux demandeurs d'emploi. Or, les employeurs préfèrent embaucher des candidats potentiellement formés. Ainsi, ils pourront davantage se consacrer à la formation à leurs méthodes de travail et non plus aux outils, comme la bureautique.

→ **Quelle est la politique de CompAir en matière de formation professionnelle ?**

Nous demandons à chaque personne quels sont ses besoins en formation professionnelle. Ces demandes sont approuvées ou non par les managers puis par la Direction. Nous évaluons le coût des formations tout en demandant parallèlement à notre OPCA le niveau de financement. Pour les seniors, un plan a été signé entre le CE et la Direction, un entretien est prévu annuellement. Au titre de 2009, nous avons un excédent reportable important du fait que nous avons consommé de nombreuses heures de formation sur les trois derniers exercices. ■

SOS ENTREPRISES

SERVICE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS



Vous rencontrez des difficultés qui pourraient remettre en cause la pérennité de votre entreprise ? Le Plan de Relance de l'État prévoit des mesures pour vous apporter de l'aide. Des mesures relayées par votre CCI à travers son Service « SOS Entreprises ».

« Face aux difficultés et aux nombreuses mutations actuelles, lourdes de conséquences pour notre tissu industriel et commercial, explique André Guerrier, Président de la Commission Industrie de la CCI Seine-et-Marne, nous agissons au quotidien pour anticiper les difficultés des entreprises et mettre en œuvre les réponses les plus adaptées. »

SUR VOS AGENDAS : ATELIERS

Lundi 7 juin 2010
Serris - de 14h à 17h30

Lundi 21 juin 2010
Émerainville - de 14h à 17h30

Informations et inscriptions

Tél. 01 74 92 01 40
Mail sosentreprises@seineetmarne.cci.fr
www.seineetmarne.cci.fr

« Gérer votre trésorerie et votre poste client »

« Entreprises en difficultés ? Procédures amiables et procédures collectives »

1. Un dispositif spécialisé

Réalisé avec le soutien du Fonds Social Européen, « SOS Entreprises » intervient auprès de toutes les entreprises industrielles, commerciales ou de services, avec des missions : accueillir, orienter, rechercher les solutions les mieux adaptées, conseiller et accompagner, et des compétences dédiées : conseiller restructurations et financement, conseillers spécialisés (commerce, juridique, création, transmission...).

2. Une démarche qualifiée d'accueil, d'information et de conseil

→ **Un accueil personnalisé**
À l'écoute des difficultés, la structure « SOS Entreprises » examine en toute confidentialité la demande des chefs d'entreprises et apporte les orientations les plus adaptées à leurs besoins.

→ **Des informations, une orientation**
En partenariat avec les institutions et les acteurs économiques locaux, la CCI Seine-et-Marne guide le chef d'entreprise vers les outils, structures et dispositifs correspondant à la situation

de chacun : mesures de relance, outils de financement, échelonnement des dettes fiscales et sociales, médiateur du crédit, aides à l'emploi, procédures amiables et collectives...

→ **Une assistance juridique pour informer et orienter le chef d'entreprise dans ses choix.**

→ **Un diagnostic d'entreprise**
Rapide, synthétique, appuyé par une analyse économique et financière, il permet de mieux cerner l'origine des difficultés et d'envisager les mesures à mettre en œuvre.

→ **Un plan d'actions, un accompagnement**
Après adhésion du chef d'entreprise, un plan d'action et des mesures de restructuration peuvent être mis en place, le plus souvent accompagnés par des tableaux de bord prévisionnels de gestion et de trésorerie. Pendant toute la durée du plan d'action, la CCI Seine-et-Marne assure l'appui technique, oriente et accompagne le chef d'entreprise.

→ **Un soutien humain pour éviter la solitude du dirigeant.**

3. Des outils d'information et de formation

Pour aller plus loin dans l'accompagnement des chefs d'entreprise, « SOS Entreprises » propose :

→ **Des ateliers**
Des sessions de travail d'une demi-journée, animées par un spécialiste et permettant de maîtriser des thèmes spécifiques de gestion d'entreprise.

→ **Des formations**
Dans le cadre du cycle « Management et Gestion des Entreprises », des sessions de formation thématiques mensuelles, pour permettre à chacun, sur une journée, d'actualiser ou de renforcer ses compétences en analyse financière, développement commercial, droit social...

→ **Des conférences**
Organisées régulièrement sur le thème de la prévention et du traitement des difficultés. ■

EN PRATIQUE

CONTACTS CCI

Aspects Juridiques
Stéphanie Villani
Tél. 01 74 92 01 40
Mail stephanie.villani@seineetmarne.cci.fr

Financement
Restructuration
TPE-PME-PMI
Jean-Louis Tixier
Tél. 01 74 60 51 93
Mail jean-louis.tixier@seineetmarne.cci.fr

Commerces
Valérie Pinon
Tél. 01 64 52 45 01
Mail valerie.pinon@seineetmarne.cci.fr

Jeunes entreprises
Christelle Renaude
Michelle Drouet
Tél. 01 74 60 51 10
Mail crte@seineetmarne.cci.fr

PME-PMI L'ÉVOLUTION DES AIDES À L'EXPORT

Vous engagez un développement à l'international ? Plusieurs aides financières existent pour soutenir vos projets, avec des donateurs divers : Département, Région, État. L'Union Européenne met aussi en place une nouvelle réglementation pour simplifier les formalités douanières et sécuriser les échanges commerciaux.

Le « Statut d'Exportateur Agréé » (EA)

Il permet d'apposer une mention d'origine directement sur la facture, certifiant ainsi l'origine des produits exportés depuis un état membre de l'Union Européenne (UE) et ouvrant à des avantages tarifaires. Les pays d'exportation concernés sont ceux ayant conclu un accord avec l'UE. Tout exportateur (fabricant ou commerçant) peut devenir EA après avoir déposé dans un bureau de douane unique une « Déclaration Préalable d'Origine (DPO) » (téléchargeable sur Internet). À réception de la DPO, le service de douane vérifie que toutes les rubriques sont renseignées, que les règles d'origine citées sont correctes, identifie la nature des documents qui devront être détenus par l'EA et apporte expertise et conseil à l'exportateur. Le statut est délivré dans les 2 mois, si tous les champs sont satisfaits.

le numéro EORI est attribué par l'administration des douanes au niveau de l'établissement et reprend la structure du numéro SIRET (FR + SIRET). Contrairement au numéro de TVA intracommunautaire, qui n'est destiné qu'aux opérations effectuées à l'intérieur de l'UE, le numéro EORI est utilisé lors des opérations avec les pays tiers.

Le « Paquet TVA 2010 »

Depuis le 1^{er} janvier 2010, s'appliquent de nouvelles règles concernant la TVA intracommunautaire, qui impliquent :

- de nouveaux principes de taxation ;
- une nouvelle obligation déclarative avec l'instauration de la Déclaration d'Échanges de Services (DES) ;
- une réforme de la procédure de remboursement de la TVA acquittée à l'étranger.

Rappel des aides existantes

Au plan départemental, régional et national, différentes aides financières sont disponibles, pour :

- Recruter un responsable export**
- Crédit d'Impôt Export
 - Assurance Prospection Coface
 - Aide PM'up du Conseil Régional d'Île-de-France

Exposer sur un salon

- Assurance Prospection Coface (étranger)
- Aide PM'up du Conseil Régional d'Île-de-France (en France et à l'étranger)
- Fonds Départemental Export du Conseil Général de Seine-et-Marne

Prospecter à l'étranger

- Assurance Prospection Coface SIDEX (Soutien Individualisé aux Démarches à l'Export) d'Ubifrance
- Aide PM'up du Conseil Régional d'Île-de-France
- Fonds Départemental Export du Conseil Général de Seine-et-Marne.

Obtenir des lignes de trésorerie pour les développements à l'export

- Assurance Prospection Coface
- Oséo

Modalités

Pour connaître les modalités d'application de ces nouvelles réglementations européennes et les conditions d'attribution des aides financières à l'export, renseignez-vous :

Pour EORI

- Direction Régionale des Douanes ou sur www.douane.gouv.fr/ rubrique « Le numéro EORI »

Pour le Paquet TVA 2010

- Site EUROPA : http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/vat/how_vat_works/vat_on_services/index_fr.htm

Pour toutes les autres aides

Des réunions d'informations sont régulièrement organisées par la CCI Seine-et-Marne et ses partenaires de l'international (dont les Douanes). Inscrivez-vous ! ■

EN PRATIQUE

CONTACTS CCI
Direction Industrie-Commerce International
Viviane Guérin
Tél. 01 74 60 51 66
Mail viviane.guerin@seineetmarne.cci.fr
Jacques Cran
Tél. 01 74 60 51 64
Mail jacques.cran@seineetmarne.cci.fr

AGENDA

RÉUNION D'INFORMATION

« À l'importation : optimiser financièrement vos importations ; à l'exportation, les nouveautés douanières »

Mardi 8 juin 2010
Serris - de 9h30 à 11h30

Informations et inscriptions

Viviane Guérin
Tél. 01 74 60 51 66
Mail viviane.guerin@seineetmarne.cci.fr

Le numéro EORI (Economic Operator Registration and Identification)

Depuis le 1^{er} juillet 2009, l'utilisation d'un numéro unique d'identifiant communautaire est obligatoire pour les opérateurs économiques en relation avec les administrations douanières de l'UE, ou exerçant des activités couvertes par la législation douanière. Il suffit d'être enregistré dans un seul des états membres pour être reconnu par toutes les autorités douanières de l'UE. Pour les opérateurs immatriculés par la France,

PLAN D'URGENCE POUR LES JEUNES : LES NOUVELLES MESURES

Les CCI accompagnent le Plan Urgence Jeunes 2009-2010 proposé par le Président de la République et lancent un plan d'action pour le développement de l'apprentissage. Détail des mesures.



Le contrat d'apprentissage

Il permet aux jeunes de 16 à 25 ans d'obtenir un diplôme professionnel ou un titre reconnu. C'est un CDD d'un à trois ans, selon la formation dispensée en CFA et en alternance avec l'entreprise. L'apprenti est rémunéré en pourcentage du SMIC, en fonction de son âge et de l'année de son contrat.

1. LES CHARGES SOCIALES

• **Entreprises de moins de 11 salariés ou inscrites au Répertoire des Métiers (ou au registre des entreprises pour les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle) :** exonération des cotisations patronales (d'origine légale ou conventionnelle) imposée par la loi, sauf accidents du travail et maladies professionnelles.

• **Entreprises de 11 salariés et plus :** exonération des cotisations patronales de Sécurité Sociale, sauf accidents du travail et maladies professionnelles.

Nouveau ! Le « zéro charges » :

pour les embauches réalisées entre le 24/04/09 et le 30/06/10, une aide exceptionnelle leur est accordée pour compenser les cotisations sociales restant à leur charge (pour une période de 12 mois). Pour bénéficier de cette aide, l'entreprise doit adresser une demande à Pôle Emploi.

2. LES AIDES FINANCIÈRES

• Prime dont le montant et les conditions d'attribution sont déterminés par chaque Conseil Régional (minimum 1 000 €).

• **Nouveau ! Une aide exceptionnelle de 1 800 €** est accordée aux entreprises de moins de 50 salariés pour chaque embauche d'apprenti supplémentaire entre le 24/04/09 et 30/06/10 (y compris un premier apprenti). Pour bénéficier de cette aide, l'entreprise doit adresser une demande à Pôle Emploi.

• Crédit d'impôt de 1 600 € (2 200 € sous certaines conditions) par apprenti.

Le contrat de professionnalisation

Il permet à des jeunes de 16 à 25 ans sans qualification professionnelle, ou souhaitant compléter leur formation initiale, ou à des demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, d'acquiescer une certification professionnelle reconnue. C'est un CDD ou un CDI avec une action de professionnalisation dispensée par un organisme de formation ou par l'entreprise. La rémunération du bénéficiaire est calculée en pourcentage du SMIC, selon son âge et son niveau de formation.

1. LES CHARGES SOCIALES

• Possibilité de bénéficier des réductions de charges dites « Allègements Fillon ».

• Exonération des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales pour les contrats conclus avec les personnes de 45 ans et plus.

• Dispositions particulières pour les groupements d'employeurs.

• **Nouveau ! Aide financière aux entreprises de moins de 10 salariés :** « le zéro charges » : pour les embauches réalisées à compter du 04/12/08,

une aide financière est accordée pour compenser le montant des charges sociales dues au titre des rémunérations versées entre janvier et décembre 2009. Pour bénéficier de cette aide, l'entreprise doit adresser une demande à Pôle Emploi.

2. LES AIDES FINANCIÈRES

• **Nouveau ! Prime de 1 000 €** (2 000 € si le jeune n'a pas le niveau Bac) pour toute embauche d'un jeune de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation entre le 24/04/09 et le 30/06/10. Pour bénéficier de cette aide, l'entreprise doit s'adresser à Pôle Emploi.

• **Aide au tutorat :** possibilité de prise en charge par les OPCVA :
- des dépenses de formation tuteur (15 € par heure dans la limite de 40 heures) ;
- de la fonction tutorale (dans la limite de 230 € par mois, par bénéficiaire et pour une durée maximale de 6 mois). ■

EN PRATIQUE

CONTACT CCI
Point A
Marie-Hélène Magne
Tél. 01 60 37 52 25
Mail marie-helene.magne@seineetmarne.cci.fr
Site internet www.apprentissage.cci.fr

Autres nouvelles mesures

- **Embauche d'un stagiaire en CDI**
Une aide de 3 000 € est accordée pour accompagner financièrement les entreprises qui proposent un CDI à leur stagiaire.
- **Embauche d'un jeune en contrat initiative emploi**
Une aide pouvant aller jusqu'à 47 % du SMIC (modulable en fonction des difficultés du salarié embauché, du statut de l'employeur, du secteur d'activité, de la qualité des actions d'accompagnement et de formation professionnelle mises en œuvre et de la situation du bassin d'emploi) est accordée pour l'embauche de jeunes dans le secteur marchand.



INNOVATION PARCOURS D'UNE « FEMME CHOCOLAT »

Diplômée d'École Hôtelière, Hélène Chairay a travaillé dans la restauration traditionnelle avant de diriger, 10 ans durant, différents sites de la Maison Ladurée, célèbre salon de thé parisien. Riche de cette expérience, elle a senti le moment de changer de vie.

HÉLÈNE CHAIRAY
GÉRANTE DE
LA CHOCOLATERIE
« AMSTRAM »

Hélène a décidé d'ouvrir son « commerce de chocolats », afin de mettre ses compétences et son savoir-faire au service d'une clientèle. **AMSTRAM est née fin septembre 2008 à Ozoir-la-Ferrière, avec l'ambition de proposer des produits d'excellente qualité, de privilégier les artisans de Seine-et-Marne et d'installer la première chocolaterie dans une ville de 23000 habitants.** Hélène Chairay a voulu donner une identité et une image fortes à son commerce. Choix du logo, des couleurs et des conditionnements : tout est original. Pour le 1^{er} anniversaire d'AMSTRAM, elle a créé avec succès un chocolat exclusif, destiné à valoriser sa ville d'adoption : Horéor, nom originel de la ville d'Ozoir.

Un produit d'exception, unique par sa composition, sa présentation et son emballage. Hélène en a imaginé la recette et son artisan-chocolatier, Jérôme Lépinay, de Lagny-sur-Marne, l'a réalisée : un subtil mélange de chocolat noir, de caramel fondant à la fleur de sel, de praliné et de fèves de cacao. Aujourd'hui, elle souhaite développer sa marque en misant sur un commerce de proximité de qualité, le conseil et l'écoute de la clientèle, le partage du goût et des talents. 2010 devrait aussi voir le lancement de sa boutique en ligne. Une démarche innovante qui vient d'être récompensée d'un « Trophée du Commerce et des Services », par la CCI Seine-et-Marne.

CONTACT

Hélène Chairay - AMSTRAM
79, avenue du Général de Gaulle
Ozoir-la-Ferrière
Tél 01 60 34 49 83
Mail amstram@amstram.fr
Site Internet www.amstram.fr

EMPLOI CLUB EMPLOI CADRES 77 : 90 % DE RÉUSSITE !

Une démarche bénévole et originale d'aide à la réinsertion de cadres au chômage et d'assistance à de jeunes diplômés en recherche d'emploi ou en évolution de carrière : c'est la mission du Club Emploi Cadres 77.

Le Club a aussi pour but de mettre à la disposition des entreprises franciliennes un vivier de personnels qualifiés et disponibles. Ses adhérents sont des professionnels très impliqués par leur recherche d'emploi, motivés pour rendre le meilleur service en rapport avec leurs compétences, mobiles, et conscients des difficultés rencontrées par les entreprises en temps de crise. Le Club est animé par des intervenants issus des entreprises, des professions libérales, des corps administratifs et des milieux associatifs.

Ils sélectionnent des cadres à fort potentiel et leur apportent une méthodologie dans leurs prospections et projets professionnels, partagent expériences, contacts et informations. Depuis sa création, en février 2007, le Club connaît un certain succès : 66 adhésions ont été enregistrées et le taux de réussite est de 90 % pour ceux qui ont suivi assidûment les réunions hebdomadaires. 20 % d'entre eux ont créé leur propre emploi tandis que d'autres sont potentiellement d'éventuels repreneurs d'entreprise. Le Club Emploi

Cadres 77 est parrainé par le Rotary Club de Claye-Souilly (District 1770), la CCI Seine-et-Marne, la Mairie de Claye-Souilly et diverses associations. Il bénéficie également du soutien de Pôle Emploi, de l'APEC et de la DDTEFP 77.

CONTACT

Bernard Béraud
Tél. 01 60 26 37 39
Mail contact@clubemploicadres77.fr
Site Internet www.clubemploicadres77.fr



FLORIAN COIGNÉE
CHEF AU RESTAURANT
« LE RELAIS DES SAVEURS »

CONTACT

« Le Relais des Saveurs »
2, Grande Rue
Vernou-la-Celle-sur-Seine
Tél. 01 64 23 15 78
Site Internet www.relais-des-saveurs.com

RESTAURATION-TOURISME UN JEUNE TALENT « TOQUÉ » AU GAULT ET MILLAU

Installé à Vernou-la-Celle-sur-Seine, le jeune Chef du « Relais des Saveurs » vient de recevoir une double distinction du prestigieux guide culinaire.

Florian Coignée a été élu « Meilleur Jeune Talent 2010 d'Île-de-France » et s'est vu décerner Trois Toques (sur les cinq qui existent en notation maximale). À 25 ans, Florian se définit comme un « mixeur de curiosité culinaire ». Son parcours professionnel l'a conduit à faire ses classes dans de grandes maisons : auprès de Marc Veyrat, à Annecy, et de Jean-François Piège, à l'Hôtel de Crillon, à Paris. Diplômé d'un CAP/BEP et d'un Bac Pro Cuisine, Florian reconnaît qu'il « faut être motivé et passionné pour faire carrière dans la restauration. Si j'ai un conseil à donner

aux jeunes, c'est de choisir l'apprentissage qui permet de cumuler les expériences ». Au « Relais des Saveurs », le Chef propose une cuisine française moderne et inventive, agrémentée de produits du Sud-Ouest, une région où ce Melunais a passé quelques années. Au menu de ses spécialités, récompensées par le Gault et Millau 2010 : craquinettes d'huîtres, brochettes de gambas ou anguille fumée au reblochon-rhum. Ouvert en septembre 2008, « Le Relais des Saveurs » est une affaire familiale, où Florian officie avec sa maman, en cuisine à ses côtés, et avec son papa, en salle, au service.

APPRENTISSAGE SE FORMER / ENTREPRENDRE EN 77 : LA FORCE D'UN RÉSEAU

La formation professionnelle des jeunes de 15 à 26 ans, par la voie de l'apprentissage, connaît un engouement de plus en plus prégnant en Seine-et-Marne : plus de 8 000 apprentis du CAP au Master sont formés en entreprises (artisanat, PME, grandes entreprises) et dans les CFA.

C'est ainsi que, depuis 2009, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat du Nord et du Sud Seine-et-Marne, le CFA UTEC de la CCI Seine-et-Marne, le CFA des Métiers du Tourisme et l'AFOBAT 77 (gestionnaire des CFA BTP de Nangis et d'Occquerre) réunissent leurs compétences au sein du Réseau Se Former/Entreprendre en 77. Couvrant un large domaine professionnel, l'offre de formation du Réseau apporte la réponse la plus adaptée à chaque

jeune, en cohérence avec les besoins des entreprises et du marché du travail : 5200 apprentis formés dans 140 métiers, 90 diplômes préparés, 10 sites de formation. À travers les CFA des Chambres Consulaires et des branches professionnelles, le Réseau propose :
- de faciliter l'accès à l'information sur les métiers et les filières, permettant ainsi une meilleure visibilité ;
- d'aider les jeunes à mieux définir leur projet professionnel ;

- des parcours de formations diversifiés ;
- d'accompagner les entreprises dans leurs démarches de recrutement d'apprentis et de futurs salariés à haut niveau de compétences.

CONTACTS

www.cfautec.fr
www.cm77-meaux.fr
www.cm77-montereau.fr
www.cfa-tourisme.org
www.afobat.com



Boostez vos activités avec le numérique



-conquête 2010

Seine-et-Marne, Territoire numérique

Au programme du salon

- Village d'exposition
- Show-room
- Plateau TV
- Ateliers thématiques
- Speed-meeting
- Trophées E-conquête

**18 mai
2010**

9h00-18h00
ESIEE - Cité Descartes
Marne-la-Vallée



EQUIPEMENT - LOGICIELS - INFORMATIQUE
S EN LIGNE - TÉLÉCOMMUNICATIONS



Informations et inscriptions
www.e-conquete.fr

Tél. : 01 74 60 51 56



À l'initiative de

